

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le onze mars deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04/03/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Rémi JANDAUD, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Camille DUDOGNON, Catherine GAUTHIER, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Eric RIBIERE (en remplacement de Jean-Claude BASSET), Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT

**EXCUSES :** Jean-Louis BREGAINT, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2014-062 : PARTICIPATION A L'ASSOCIATION CANTONALE D'ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES A DOMICILE – ANNEE 2014

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

**Vu** l'arrêté préfectoral 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** la délibération 2014-018 du 30 janvier 2014 sur le Débat d'Orientation Budgétaire

**Vu** la délibération 2014-038 du 11 mars 2014 approuvant le vote du budget principal de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat participe financièrement au fonctionnement de l'Association Cantonale d'Action en Faveur des Personnes A domicile.

L'association ayant fixé le montant de la cotisation annuelle, la participation de la Communauté de Communes de Noblat s'élève à 20 310,20 euros pour l'année 2014 (base de 515 € + 19 795,20 € de participation calculée en fonction de la population des dix communes).

Monsieur le Président précise que cette subvention est inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2014.

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Approuve** que la Communauté de Communes de Noblat participe financièrement à l'Association Cantonale d'Action en Faveur des Personnes A domicile à hauteur de 20 310,20 euros pour l'année 2014,

**Autorise** Monsieur le Président à verser cette subvention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

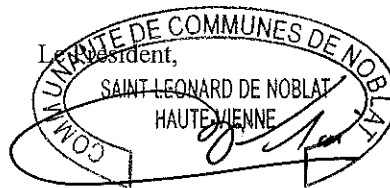
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** BUDGET GENERAL - PARTICIPATION A L'ASSOCIATION CANTONALE D'ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES A DOMICILE - ANNEE 2014

**Date de transmission de l'acte :** 19/03/2014

**Date de réception de l'accusé de réception :** 19/03/2014

**Numéro de l'acte :** 2014-062 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20140311-2014-062-DE

**Date de décision :** 11/03/2014

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.9. Prise de participation (SEM, etc...)